

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-REVERIEN se sont réunis à 19 heures à la salle de la Mairie 1^{er} étage sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 31 mars 2021 conformément à l'article L. 2121-10 du code général des Collectivités territoriales.

Réunion faite à huis clos en raison du protocole sanitaire en vigueur.

Etaient présents : Dominique MAUPOU, Brigitte SERGETIER, Jean-François NANDROT, Grégory BRADE, Jan DE BEER, Béatrice GACQUERE, Céline NANDROT, Bruno PIFFRET, Claude RAPPENEAU, Marie-Thérèse ROUMY

Absents, excusés :

Secrétaire de séance : Grégory BRADE

L'ordre du jour était le suivant :

- Compte administratif 2020 et compte de gestion 2020
- Affectation du résultat 2020
- Budget prévisionnel 2021
- Vote des taux de contribution
- Demande de subventions
- Rappel des dossiers en cours
- Questions diverses

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

DEPENSES		RECETTES	
	Réalisations		Réalisations
Opé 222 aménagement WC PMR cpte 2313 constructions	4 650,36	Opé 227 et divers cpte 1323 Département	9 400,00
Opé 224 bornes incendie cpte 2151 réseaux voirie	2 424,00	Opé226 menuiseries et isolation et aménagement WC PMR cpte 1341 DETR	6 873,60
SOUS TOTAL	7 074,36	SOUS TOTAL	16 273,60
Cpte 1641 emprunts et dettes assimilées	14 016,31	Cpte 10222 FCTVA	6 553,00
		Cpte1068 affectation résultat	14 087,38
SOUS TOTAL	14 016,31	SOUS TOTAL	20 640,38
TOTAL DI	21 090,67	TOTAL RI	36 913,98
Chapitre 011 charges à caractère général	49 176,71	Chapitre 013 atténuation de charges	
Chapitre 012 dépenses de personnel	39 526,68	Chapitre 70 produit de services du domaine	16 875,03
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	36 141,16	Chapitre 73 impôts et taxes	89 489,00

Chapitre 66 charges financières	339,53	Chapitre 74 dotations et participations	40 603,73
Chapitre 67 charges exceptionnelles	316,66	Chapitre 75 autres produits de gestion courante	16 073,34
Chapitre 014 atténuations de produits	33 236,80	Chapitre 77 produits exceptionnels	9 736,31
SOUS TOTAL	158 737,54	SOUS TOTAL	172 777,41
TOTAL DF	158 737,54	TOTAL RF	172 777,41

Les grosses réalisations en dépenses de fonctionnement (DF) :

Chapitre 011 charges à caractère général : ce sont les dépenses qui permettent à la Commune d'assurer son fonctionnement quotidien, ex : l'électricité, le carburant, l'achat de petits matériels dit petit équipement, les prestations de service.

Chapitre 012 charges de personnel : elles regroupent toutes les dépenses liées à la présence de personnel (versement des salaires du personnel, paiement des cotisations sociales correspondantes : URSSAF, caisses de retraite).

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : les « autres charges de gestion courante » correspondent aux charges provenant d'événements qui concernent l'exploitation de l'entreprise, mais qui sont de nature ponctuelle (indemnités des élus, caisses de retraite des indemnités, service incendie, cotisations aux organismes publics auxquels adhère la Commune).

Chapitre 014 atténuation de produits : l'atténuation de produits correspond à une recette touchée par la Commune qui doit être reversée à un autre organisme (versement FNGIR : fond national de garantie des ressources mis en place après la réforme fiscale ayant entraîné la disparition de la taxe professionnelle, ce fond vise à neutraliser sur l'ensemble des Communes les effets de la réforme. Ce fond est une écriture comptable déduite à la base sur l'imposition lors de son calcul).

Les réalisations en recettes de fonctionnement (RF)

Chapitre 70 produits de service du domaine : Le chapitre 70 enregistre le montant des ventes, prestations de service et produits afférents aux activités annexes (concession du cimetière, recettes du gîte pèlerine, loyer agence postale communale).

Chapitre 73 impôts et taxes : Le chapitre 73 est constitué des impositions sur la taxe foncière bâtie et non bâtie et taxe d'habitation jusqu'en 2020.

Chapitre 74 dotations et participations : Le chapitre est composé de l'ensemble des dotations reversées par l'Etat (dotation globale de fonctionnement basée notamment sur la population et la superficie, dotation de solidarité rurale qui permet à la Commune de maintenir un niveau de services suffisant et qui tient compte des charges supportées par la Commune, dotation aux élus locaux qui aident les Communes à verser les indemnités de leurs élus et qui leur permet notamment de se former)

Chapitre 75 autres produits de gestion courante : Les autres produits de gestion courante comprennent notamment la perception de revenus et redevances diverses provenant du patrimoine (loyers, fermages).

Les réalisations en dépenses d'investissement (DI) :

Opération 222 aménagement du WC pour les personnes à mobilité réduite

Opération 224 acquisition de bornes incendie

Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées : remboursement de la part capital des emprunts

Les réalisations en recettes d'investissement (RI) :

Compte 1323 Subvention Département 2018 et 2019 au titre de la dotation cantonale d'équipement

Compte 1341 Subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2014 et avance 2020

Compte 10222 FCTVA : Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'Etat aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire et sur les investissements faits deux ans auparavant.

Compte 1068 affectation du résultat : L'excédent de fonctionnement capitalisé est constitué par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée par le Conseil municipal au financement de la section d'investissement pour combler le déficit et/ou combler le solde négatif des restes à réaliser.

Après la présentation du compte administratif, la parole est donnée au Doyen du Conseil municipal pour voter le compte administratif, Madame le Maire quitte la salle, ne pouvant ni mettre au vote, ni voter sa propre comptabilité. Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le compte administratif 2020.

COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de gestion est la comptabilité du Receveur municipal chargé de payer et encaisser les dépenses et recettes de la collectivité.

Il doit être la copie conforme du compte administratif de la Commune.

Après avoir voté le compte administratif et avoir pris connaissance du compte de gestion, le Conseil municipal adopte le compte de gestion qui est en tout point identique aux réalisations de la Commune.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte administratif a déterminé pour la section de fonctionnement et la section d'investissement un résultat de fin d'année.

Exercice 2020

433SAINT REVERIEN

	RESULTAT 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 9 421,84 €		15 823,31 €	- €	- €	6 401,47 €
				- €		
FONCT	18 514,70 €	14 087,38 €	14 039,87 €			32 554,57 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 3/12/2020						32 554,57 €
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						32 554,57 €
Total affecté au c/ 1068 :						- €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 3/12/2020						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						

L'affectation du résultat est constituée des résultats reportés antérieurement : en 2019, la section d'investissement présentait un déficit de 9.421,84 €, le résultat 2020 recettes-dépenses est excédentaire de 15.823,31 €, il n'y a aucun reste à réaliser (dépenses et recettes ayant fait l'objet d'un début d'exécution mais

n'étant pas soldées comptablement. La section d'investissement présente donc fin 2020 un excédent de 6.401,47 € (- 9.421,84+15.823,31)

La section de fonctionnement en 2019 présentait un solde positif de 18.514,70 € auquel vient s'ajouter le solde positif de 2020 14.039,87, ce qui porte le solde positif à 32.554,57 €.

La section d'investissement n'ayant pas besoin d'un apport du fonctionnement, les résultats reportés seront en recettes d'investissement de 6.401,47 € et en recettes de fonctionnement de 32.554,57 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2021

	DEPENSES		RECETTES	
	Restes à réaliser	propositions nouvelles	Restes à réaliser	propositions nouvelles
I	Opé 225 poteaux incendie	3 000,00	Opé 226 salle conviv menuiseries isolation DETR	14 706,00
N	Opé 226 menuiseries isolation salle conviv	28 701,00	Opé 227 plomberie élec salle conviv DCE	4 700,00
V	Opé 227 plomberie élec salle conviv	35 434,00	Opé 228 remboursement placard agence postale et porte	5 390,00
E	Opé 228 placard agence postale et porte mairie	5 390,00	Opé 230 travaux sécurisation maisons en ruine	4 700,00
S	Opé 229 travaux ONF	9 516,00		
T	Opé 230 travaux sécurisation maisons en ruine	9 000,00		
I	Opé 231 busage	700,00		
S	Opé 232 travaux sécurisation et achat Perdrix	21 000,00		
S				
E	SOUS TOTAL	0,00	SOUS TOTAL	0,00
		112 041,00		29 496,00
M	Cpte 165 Dépôts et cautionnements	900,00	Cpte 10222 FCTVA	4 300,00
E			Cpte 1068 affectation résultat	
N			Cpte 1641 emprunts et dettes assimilées	54 636,00
T			Cpte 165 Dépôts et cautionnements	900,00
			Cpte 021 virement de la SF (section de fonctionnement)	17 208,00
			Cpte 001 résultat d'investissement reporté	6 401,47
	SOUS TOTAL	0,00	SOUS TOTAL	0,00
		900,00		83 445,47
	TOTAL DI	112 941,00	TOTAL RI	0,00
		112 941,00		112 941,47
F	Chapitre 011 charges à caractère général	49 057,00	Chapitre 013 atténuation de charges	
O	Chapitre 012 dépenses de personnel	44 190,00	Chapitre 70 produit de services du domaine	16 370,00
N	Chapitre 65 autres charges de gestion courante	42 011,00	Chapitre 73 impôts et taxes	89 458,00
C	Chapitre 66 charges financières	0,00	Chapitre 74 dotations et participations	37 206,00
	Chapitre 67 charges exceptionnelles	600,00	Chapitre 75 autres produits de gestion courante	15 910,00

T I O N	Chapitre 014 atténuations de produits	33 271,00	Chapitre 77 produits exceptionnels	
	Chapitre 022 dépenses imprévues	5 161,00	Chapitre 002 excédent de fonctionnement capitalisé	32 554,57
	SOUS TOTAL	174 290,00	SOUS TOTAL	191 498,57
	Chapitre 023 virement à al SI (section d'investissement)	17 208,00		
	SOUS TOTAL	17 208,00		
	TOTAL DF	191 498,00	TOTAL RF	191 498,57

En plus des chapitres déjà rencontrés au compte administratif, se trouve :

Dépenses de fonctionnement (DF)

Chapitre 022 dépenses imprévues de fonctionnement : cette procédure permet au Conseil municipal de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative.

Chapitre 023 virement à la section d'investissement : Le budget prévoit plusieurs prélèvements sur les recettes de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement, il est possible, si les ressources de la section de fonctionnement le permettent, de prévoir un prélèvement sur celle-ci qui abondera les recettes d'investissement.

Recettes de fonctionnement (RF) :

Chapitre 002 excédent de fonctionnement reporté : Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Dépenses d'investissement (DI) :

Opération 226 changement des menuiseries et isolation de la salle de convivialité
Opération 227 travaux de plomberie, électricité, carrelage de la salle de convivialité
Opération 229 bois et forêts : travaux réalisés par l'ONF sur la forêt communale (travaux sur la parcelle 3)
Opération 230 mise en sécurité de bâtiment menaçant ruine (boucherie et la maison voisine et la grange)
Opération 232 Perdrix acquisition du bâtiment et mise en sécurité du bâtiment

Recettes d'investissement (RI) :

Opération 226 menuiseries et isolation salle de convivialité : subvention d'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
Opération 227 plomberie, électricité, carrelage de la salle de convivialité : subvention du Département au titre de la dotation cantonale d'équipement
Opération 228 installation d'un placard à l'agence postale et remplacement de la porte de la mairie : remboursement des dépenses par La Poste
Opération 230 sécurisation des maisons en ruine : subvention du Département au titre de la dotation cantonale d'équipement
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées : dans l'attente des notifications demandées, un emprunt d'équilibre a été prévu
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement : abondement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTION

Comme il n'existe plus ou quasiment de taxe d'habitation, deux taux sont désormais votés : taxe foncière bâtie et non bâtie.

Les taux n'ayant pas évolué depuis quelques années alors que les charges évoluent chaque année, le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'augmenter les taux d'imposition de 1 %.

Les taux seront les suivants :

- Taxe foncière bâtie : part commune+part départementale : 30,20 %. La taxe d'habitation ayant quasiment disparu, l'Etat a décidé de transférer aux Communes pour équilibrer la part du foncier bâti qui était attribuée au Département
- Taxe foncière non bâtie : 21,68 %

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité les attributions de subventions suivantes :

- Association des amis de Compièrre : 200 €
- Jeunesse sportive de St Révérien : 300 €
- Amicale des anciens sapeurs-pompiers : 200 €
- Association Maquis Julien : 100 €
- Lions club (subvention exceptionnelle dans le cadre de la prestation offerte de Lions club SOS) : 100 €
- Les Petites rêveries : 100 €
- Centre social : 410 €
- Participation financière aux lauréats de diplômes : 100 €
- Participation financière aux téléalarmes pour 2020 : 80 € et pour 2021 : 160 €

MARTELAGE DE LA PARCELLE 3 DES BOIS COMMUNAUX

L'ONF propose, dans le cadre des travaux annuels, le martelage de la parcelle 3 des bois communaux.

Madame le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de martelage de la parcelle 3 des bois communaux à la majorité (1 abstention).

PRISE DE LA COMPETENCE MOBILITE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TANNAY BRINON CORBIGNY

La Communauté de Communes a décidé lors de son conseil communautaire de prendre la compétence mobilité (vélo-route, transports ferroviaires, scolaires) qui actuellement est détenue par la Région mais a décidé de ne pas la mettre en œuvre tout de suite laissant encore cette prérogative à la Région.

Pour pouvoir modifier ses statuts, les Communes membres de la Communauté de Communes doivent délibérer sur cette prise compétence.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette prise de compétence.

RAPPEL DES DOSSIERS EN COURS

Madame le Maire fait un rappel au Conseil municipal des dossiers en cours.

Les travaux sur l'eau potable réalisés par la SADE se terminent le 30 avril 2021 et la réception des travaux aura lieu le 04 mai 2021.

Les travaux pour l'installation de la fibre sont terminés et sommes dans l'attente d'instructions pour la mise en service et les raccordements.

Le clocher de l'église a été entièrement nettoyé par des bénévoles.

Les volets du bâtiment de la Mairie seront reposés le samedi 1^{er} mai 2021, leur réfection a également été réalisée par des bénévoles.

Une antenne sera posée par Nièvre numérique sur la Place de la Mairie pour une connexion gratuite au wifi qui pourra être utilisée par tous les usagers. Les travaux sont intégralement pris en charge par le Département.

Les subventions accordées pour la réfection de nos cloches :

- Camosine : 1.500 €
- Enedis : 500 €
- Souscription : 750 €

Nous sommes dans l'attente des réponses du Crédit agricole et de la Communauté de Communes pour son volet patrimoine. Nous venons également d'adhérer à la Fondation du patrimoine pour relancer la souscription par leur intermédiaire.

Pour l'achat d'un défibrillateur, une subvention d'Enedis de 800 € a été accordée et versée, GAN nous accorde une participation de 100 €, nous attendons la réponse du Crédit agricole. Des devis pour son achat ont été sollicités.

La cotisation versée au SIVS du Beuvron a considérablement augmenté cette année : participation de la Commune 2020 : 13.970,37 €, participation pour 2021 : 17.802,62 € pour 5 élèves.

L'achat du bâtiment menaçant ruine « la Perdrix » est en cours d'achat par la Commune. Le dossier est entre les mains de Maître PLANCON Notaire à Varzy et celles du notaire des actuels propriétaires.

La Commune a adhéré à la compétence maîtrise de la demande en énergie et conseil en énergie partagée du SIEEEN Cette compétence comprend :

- L'aide technique à la gestion des installations en particulier la réalisation d'études énergétiques et thermiques sur le patrimoine des collectivités territoriales.
- L'assistance et conseils pour la gestion et le suivi des consommations énergétiques et de la maîtrise de la demande d'énergie.
- L'assistance et l'accompagnement pour les projets relatifs à l'énergie.
- Le service de gestion des certificats d'économie d'énergie.

Il est prévu une hausse des tarifs du gîte Pèlerin de 10 à 12 € la nuitée et des tarifs des affouages de 12 à 15 €.

Une demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) a été faite pour la sécurisation des maisons en ruine dont les montants sont les suivants pour rappel : 9.000 € pour la boucherie, la maison et la grange et 16.000 € pour la Perdrix.

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.